

## Communication N° 12 - 2015 au Conseil communal

Séance du 24 juin 2015

### Réseau informatique - Liaisons inter-bâtiments Ouverture d'un compte de crédit d'études

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 60'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Le préavis destiné à la mise en place d'un réseau informatique à l'intérieur des bâtiments scolaires, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 mai dernier, a mis en exergue la nécessité de les interconnecter entre eux au moyen de fibres optiques (FO). Au chapitre 4.1 de ce document, il est indiqué qu'un nouveau préavis sera présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2015 afin de compléter le réseau informatique communal par la réalisation de liaisons fibres optiques (FO) entre certains bâtiments scolaires et diverses autres immeubles communaux.

En effet, de nombreux projets importants, nécessitant un renforcement de notre infrastructure FO, se dessinent à courts, moyens et longs termes. Il s'agit notamment :

- de l'interconnexion des bâtiments scolaires ;
- de la sécurisation et le contrôle d'accès des bâtiments communaux ;


- du remplacement de notre central téléphonique avec la disparition de la téléphonie "classique" en Suisse au profit de la téléphonie IP (internet protocole) d'ici le 31 décembre 2017 ;
- de la mise en réseau d'un nombre croissant d'outil de gestion et d'alarmes dans les bâtiments communaux (chauffage, alarmes incendies, etc...) ;
- de la nécessité d'interconnecter les collaborateurs externes afin de faciliter les échanges avec eux (Gestion du temps, accès Intranet, messagerie, .....) ;
- de répondre, plus généralement, aux besoins informatiques croissants dans l'ensemble des domaines métiers (y-compris externes) par la mise en place d'une infrastructure réseau de base indispensable.

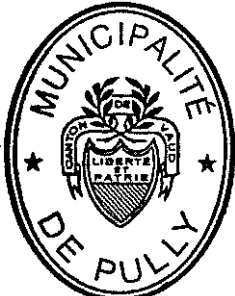
Au vu de l'étendue des besoins, le périmètre du projet a été élargi à l'ensemble des bâtiments communaux non encore connectés ou insuffisamment équipés.


Il s'agit aujourd'hui d'en mesurer la faisabilité et les coûts de réalisation.

Sur cette base, un préavis sera présenté au Conseil communal afin de répondre à ces besoins et régulariser ce crédit d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 17 juin 2015.